



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal  
d'Écublens  
Jeudi 31 octobre 2014, à 19h30  
Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence : M. Jean-Claude Merminod**, Président du Conseil communal.

Appel : 58 membres présents lors de l'appel.

14 personnes excusées :

Mmes et MM. Miguel Antonino, Jean-Michel Barbey, Pascal Calderari, David Canianiello, Jean-Paul Dudt, Charles Koller, Mehdi Sébastien Lagger, Gérald Lagrive, Stéphane Masson, Alberto Perez, Daniel Sage, Carlo Turtora, Salvatore Vero, Cédric Weissert.

Absents : Giampiero Corrado, Mike Germain.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 octobre 2014
3. Assermentation(s)
4. Préavis n° 2014/12 – Projet de création d'un giratoire sur la RC 76 (route de la Pierre), d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces et construction de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) – Demande de crédit de construction
5. Réponse à l'interpellation de Mme Pittet Blanchette : « *Commission d'intégration et d'échanges Suisses-Etrangers d'Ecublens (CIESEE). Quelles perspectives ?* »
6. Postulat d'Alessandro Stio : *Développer l'implication des jeunes dans la politique communale*
7. Divers
8. Communications municipales

Avant la tenue de la présente séance, de 19h30 à 20h00, une présentation des activités de l'Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL) a été donnée par Madame Tiziana Brutto Koller, directrice.

## **COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES**

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Technicien, et le public, **M. le Président** communique à l'Assemblée les informations suivantes :

### **Au chapitre des représentations :**

*« Le vendredi 3 octobre 2014, j'ai eu l'occasion de me rendre à l'inauguration de notre déchetterie communale. Les nombreuses personnes présentes ont démontré l'intérêt de la population pour les efforts qui ont été consentis par les autorités afin de permettre aux Ecublanois de disposer d'une déchetterie moderne et bien équipée. »*

*Le samedi 4 octobre 2014 a eu lieu la traditionnelle revue du corps des sapeurs-pompiers (SDIS Chamberonne) sur la place François Sylvant. J'ai ainsi eu le plaisir de pouvoir féliciter et remercier ces nombreux volontaires pour leur engagement envers la communauté. Cette magnifique journée s'est clôturée par un sympathique repas en présence des autorités. »*

### **POINT 1      Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** souhaite apporter une modification à l'ordre du jour : référence faite au dernier Conseil, l'ajout en point 6 du *Postulat de Monsieur Alessandro Stio : Développer l'implication des jeunes dans la politique communale*. Les *Divers* deviennent ainsi le point 7 et les *Communications municipales*, le point 8.

**M. le Président** ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Au vote, **l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**

### **POINT 2      Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014**

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce procès-verbal ; elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, le **procès-verbal est accepté à une large majorité avec deux abstentions.**

### **POINT 3      Assermentations**

**M. le Président** a reçu la lettre de démission de Monsieur Jean-Michel Barbey du groupe Forum en date du 27 octobre écoulé. Il en donne lecture.

Avant de pourvoir à son remplacement, un complément d'information lui a été demandé concernant la date effective de sa démission. Aussi, le prochain vient ensuite de la liste du groupe Forum sera assermenté au Conseil du 20 novembre 2014, après confirmation reçue de la date de démission de M. Jean-Michel Barbey.

**M. le Président** précise qu'en suite de la démission de M. Boubker Chebbaa annoncée lors du dernier Conseil, le Bureau n'a pas reçu de proposition du groupe Les Verts. Demande est faite à M. Nicolas Morel, Président dudit groupe, s'il peut en formuler une ce soir.

**M. Nicolas Morel** annonce avoir effectivement un candidat en vue afin de remplacer M. Chebbaa qui pourrait certainement être assermenté lors du Conseil du 20 novembre 2014. Ce candidat sera annoncé au Greffe municipal dans les dix jours.

**M. le Président** remercie M. Nicolas Morel pour cette information en l'encourageant à procéder rapidement à toute démarche utile pour ce faire.

**POINT 4**      **Préavis n° 2014/12 – Projet de création d'un giratoire sur la RC 76 (route de la Pierre), d'une nouvelle route de desserte de la zone industrielle des Larges Pièces et construction de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) – Demande de crédit de construction**

**M. le Président** passe la parole à M. Nicolas Morel pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Lecture du rapport de la Commission des Finances est ensuite donnée par M. Pierre Zwahlen.

Après remerciements pour la lecture de ces deux rapports, M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. Michele Mossi** intervient en regard du point 3 des conclusions dudit préavis ((Projet routier – Proposition de réponse à l'opposition de M. Germain Favre) concernant l'évolution potentielle du trafic sur la route du Molard. Comme l'opposant, il suppose que la construction du giratoire – peut-être pas dans un premier temps, mais avec la hausse du trafic liée à la sortie autoroutière – pourrait engendrer une augmentation de la circulation le long de la route du Molard. Comprenant bien l'argumentation de la Municipalité, il demande à cette dernière de ne pas chercher à limiter le trafic, mais plutôt la vitesse en installant à l'entrée de cette route un panneau de limitation de vitesse à 50 km/heure (de préférence à un 60 km/heure).

Concernant la route de la Pierre, référence faite au rapport de la Commission ad hoc en ce qui relève d'une législation pouvant sembler quelque peu absurde, tel qu'évoqué au niveau de la sécurité (*pt 2. 1 Passage sécurisé*), il précise qu'en sa qualité de député, il ne déposerait pas de motion ou de postulat en ce sens. Premièrement, il s'agit là d'une norme fédérale VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports) régissant la réglementation en la matière. Deuxièmement, il est convaincu qu'en ce domaine, c'est le flux largement dominant qui doit être le flux déterminant pour la sécurité. Dans le cas présent, le flux largement dominant est le trafic automobile et non pas la mobilité des piétons. Il rappelle qu'en Suisse ce sont ces derniers qui, face à un passage piéton, sont prioritaires. En conséquence, tout véhicule devrait donc s'arrêter pour laisser les piétons traverser la chaussée. Si, d'un côté, des milliers de véhicules transitent et de l'autre, un nombre extrêmement restreint de piétons, il s'agit de déterminer qui doit assumer la responsabilité de ce croisement. La loi prévoit des zones à 20 km/heure sur lesquelles le piéton est largement dominant et d'autres à 30 ou à 50 km/heure ou toute autre zone où le trafic routier est largement dominant. Et dans ce cas, c'est bien celui-ci qui doit avoir la priorité et non le passage piétons.

**M. Christian Maeder, Municipal**, référence faite aux normes VSS qui ont un caractère fédéral, précise que celle s'appliquant aux piétons prévoit qu'un passage piéton ne peut être créé que lorsque 50 piétons l'empruntent par heure ou 300 au cours des 3 à 5 heures les plus chargées de la journée, ce qui n'est pas le cas sur la route de la Pierre, raison pour laquelle le canton, qui reste la haute autorité en termes de signalisations et de marquages routiers nous interdit de le faire, ce d'autant plus que nous nous trouvons ici en zone hors localité. Une marge de manœuvre plus souple permettant le maintien de passages piétons en zone localité existe, même en zone 30 km/heure, alors qu'ils devraient être supprimés. Exemple : au Motty, la Municipalité l'a justifié en mettant en évidence que le collège de la Coquerellaz était proche et que ce parcours était emprunté par nos écoliers. Il y a donc des possibilités de trouver des solutions avec ces normes.

En ce qui concerne la vitesse sur la route du Molard, véritable *serpent de mer*, la Municipalité s'y intéresse depuis de nombreuses années, étant d'ailleurs intervenue à diverses reprises auprès du canton pour obtenir un abaissement de vitesse, cela, sans succès. Un marquage au sol a été effectué pour sensibiliser les conducteurs; un coussin berlinois (ralentisseur) a été posé ; cette

mesure n'ayant pas convenu aux agriculteurs (tracteurs), il a été retiré. Aujourd'hui, ce n'est pas à 60 km/heure, mais à 80 km/heure que l'on peut circuler, même à proximité des cabanons de jardin. Ce n'est qu'à l'entrée de Renges, débouchant en zone bâtie, qu'une vitesse de 50 km/heure, puis 30 km/heure, doit légalement être observée. L'absurdité la plus totale, puisque l'on circule à 60 km/heure sur la route de la Pierre, sur laquelle une réduction a été obtenue suite, malheureusement, au décès d'un cycliste, puis, plus récemment, un motard accidenté en voulant bifurquer en direction du Victoria House. M. Michel Farine, Municipal en charge de la Police, pourrait certainement expliquer mieux encore ces divers aspects.

**M. Michel Farine, Municipal**, ne souhaite pas revenir sur l'intervention de M. Maeder, mais souligne que lui-même, choqué de cette situation, et afin d'appuyer son collègue Municipal, a fait venir le Service cantonal des routes (M. Dominique Brun, responsable Légalisation Centre & Est) sur place, à la route du Molard. Confirmation lui a été donnée de l'impossibilité de procéder différemment.

**M. Michele Mossi** relève que ces normes prévoient, il est vrai, une vitesse de 80 km/heure pour les routes hors localité. Par contre, comme déjà évoqué, la route de la Pierre est à 60 km/heure ; ces normes prévoient donc aussi des exceptions qui doivent être justifiées, mais pas seulement suite à des accidents. Il cite en exemple une discussion récente au sein d'une commission du Grand Conseil lors de laquelle un passage à 60 km/heure a été autorisé pour la RC1 entre Mies et Founex, tronçon routier extrêmement fréquenté. Il est donc effectivement possible d'obtenir une réduction de la vitesse. Pour ce faire, il s'agit de contacter le voyer afin de présenter une analyse des risques et démontrer qu'il y a, à titre préventif, la nécessité – même s'il n'y a pas d'accidents à déplorer – de réduire la vitesse. C'est volontiers qu'il prêterait son concours si nécessaire.

**M. Nicolas Morel** estime la proposition de M. Michele Mossi concernant la réduction de la vitesse sur la route du Molard comme étant une très bonne solution. Pour lui, une limitation à 80 km/heure sur une petite route sinueuse sur laquelle il est difficile de croiser un véhicule, est une aberration qu'il qualifie de « *crime organisé* ». La solution consisterait donc à limiter la vitesse. Sur une route a priori communale, et non pas cantonale, il ne comprend pas pourquoi la Commune n'aurait pas la possibilité d'édicter une limitation de vitesse correspondant à la réalité de cette route sur laquelle on ne peut pas circuler à hauteur de 80 km/heure.

**M. Michel Farine, Municipal**, précise que la route du Molard est cantonale, et non pas communale, dans quel cas elle serait à 50 km/heure. Il désire également relever un élément complémentaire : ce n'est pas parce qu'une route est limitée à 80 km/heure que les automobilistes doivent rouler à cette vitesse. Chaque conducteur sait qu'il doit adapter sa conduite à la situation de la route de même qu'à son environnement.

**M. Christian Maeder, Municipal** souligne que la Municipalité va poursuivre ses efforts en insistant auprès des instances concernées, voire même en s'adressant à la Commission cantonale consultative de circulation appelée à statuer sur de telles demandes afin qu'elle émette un préavis favorisant une réduction de vitesse sur certains tronçons routiers. Cette Commission se réunit deux fois l'an ; une demande sera formulée à nouveau auprès du canton pour que dite Commission nous rende un avis.

**M. Laurent Renaud** souhaite prendre la parole. Le texte de son intervention est reporté ci-dessous en son entier :

*« Le financement de ce giratoire est cofinancé de manière importante, environ un million de francs, par deux mécènes que se sentent : pour l'un, solidaire des investissements communaux améliorant ses infrastructures routières et ainsi améliorant la sécurité de son trafic : Merci au canton de Vaud, et pour le second, qui se sent responsable et impliqué par l'importance du trafic routier généré par le dynamisme de ses activités industrielles et commerciales : Merci à la Migros. Je suis très surpris et déçu qu'une entreprise située sur ce site routier et qui génère également beaucoup de trafic poids lourds ne se soit pas associée financièrement à notre Commune. Je la nomme sans gêne : Cridec Thévenaz-Leduc. Je constate amèrement que nous n'avons pas les mêmes sentiments au niveau du partage des investissements de notre Commune qui se veut soucieuse de l'avenir et du développement de ses industries et PME. »*

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

**M. le Président** demande en premier lieu si cinq personnes soutiennent l'amendement proposé par la Commission des finances concernant la section traitant du **Projet routier** et consistant en la suppression du paragraphe en suite du point 5 dont la teneur est la suivante :

*« Cette dépense sera couverte par un nouvel emprunt, qui sera souscrit en 2014, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. »*

Et à son remplacement par le paragraphe ci-après :

*« Sous déduction des contributions de tiers, la dépense sera couverte par un nouvel emprunt, qui sera souscrit en 2014, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. »*

Tel étant le cas, il ouvre la discussion sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Puis, il procède au vote permettant de déterminer l'acceptation ou le refus de celui-ci. **Cet amendement est accepté à une large majorité avec 22 abstentions.**

**M. le Président** relit les conclusions du préavis n° 2014/12.

Au vote, le **préavis n° 2014/12, tel qu'amendé, est accepté à une large majorité, avec une abstention.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2014/12 ;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE :**

##### **Projet routier :**

- 1) d'accepter le projet de réaménagement routier, selon le présent préavis, tel qu'amendé;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 2'670'000.-** (deux millions six cent septante mille francs) pour la réalisation des travaux routiers ;
- 3) d'accepter la proposition de réponse à l'opposition formulée à l'enquête LRou par M. Germain Favre.

~~Cette dépense sera couverte par un nouvel emprunt, qui sera souscrit en 2014, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.~~

Amendement : Le paragraphe ci-dessus est remplacé par :

*Sous déduction des contributions de tiers, la dépense sera couverte par un nouvel emprunt, qui sera souscrit en 2014, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.*

Elle sera comptabilisée, pour le projet routier, dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.109 « Carrefour Larges Pièces et route industrielle ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement de la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979.

**Projet collecteurs EC + EU :**

- 4) d'accepter le projet de construction de collecteurs EU & EC, selon le présent préavis ;
- 5) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 455'000.- (quatre cent cinquante-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux des collecteurs.

Cette dépense sera couverte par un nouvel emprunt, qui sera souscrit en 2014, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.110 « Grandes Pièces - collecteurs EU-EC ».

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

**POINT 5**      **Réponse à l'interpellation de Mme Pittet Blanchette : « Commission d'intégration et d'échanges Suisses-Etrangers d'Ecublens (CIESEE). Quelles perspectives ? »**

**M. le Président** passe la parole, à Mme Pittet Banchette, auteur de cette interpellation.

L'intervention de **Mme Sylvie Pittet Blanchette** est reportée ci-dessous en son entier :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Je remercie la Municipalité pour avoir répondu à mon interpellation concernant les perspectives de la Commission d'intégration et d'échanges suisses-étrangers d'Ecublens.*

*Le contenu du 5<sup>ème</sup> paragraphe du préambule m'interpelle. Il dit que depuis le début de l'année (qui correspond au départ de l'ancienne présidente), la Municipale, Mme Studer, a découvert ce qui existait au niveau cantonal, dans les programmes d'intégration, des aides financières possibles au niveau des projets, informations et documents qui n'auraient – selon cette réponse – jamais été évoqués dans ladite Commission.*

*Et bien je pense que les membres de cette Commission apprécieront. En effet, selon mes renseignements, vous avez participé à de nombreuses séances de la CIESEE, si ce n'est à toutes, où la question du financement de projets par le canton a été évoquée à de maintes reprises. Tous ceux qui, de près ou de loin, ont imaginé, un jour, un projet d'intégration savent que le canton est friand de toutes les propositions qui lui sont faites et que, même si la paperasserie est conséquente, les vannes financières cantonales sont ouvertes. C'est même le canton qui relance les communes pour le renouvellement des subventions.*

*Est-ce une méconnaissance des questions de base de l'intégration ? Ou simplement l'arbre qui cache la forêt ? Je trouve juste inadmissible de prendre à partie la CIESEE, c'est faire preuve à mon avis de peu de respect du travail de nos bénévoles.*

*Vous l'aurez compris, j'ai un peu de peine à cacher ma colère.*

*Depuis la création de la CIESE et la nomination d'un délégué à l'intégration, Ecublens a été pionnière dans de nombreux projets, en particulier celui de la mise sur pied d'une liste de parents référents à l'école, projet repris par de nombreux établissements du canton et de la Romandie, plus récemment, le Mama Voice, mais surtout, le Piccolo Voice, qui, pour rappel, a reçu le prix de l'intégration de la Chambre cantonale consultative des immigrés en 2012.*

*Pour continuer à développer des projets, parce qu'il y a un réel besoin et surtout des idées, nous avons besoin d'une Commission qui se sente soutenue. De ce fait, la décharger de l'administratif est une bonne chose, bien que j'aie un petit peu de mal à réaliser quelle partie administrative elle exerce exactement.*

*Nous avons également besoin d'un délégué qui puisse être un professionnel, coordinateur, qui maîtrise la complexité de la problématique de l'intégration, afin qu'il puisse non seulement être le porteur de nos projets au niveau local, mais également, un lien essentiel avec les autres communes et le canton. Ecublens doit pouvoir bénéficier d'une réelle synergie. Ce poste ne doit donc pas être réduit à un administratif qui explore les possibilités de financement cantonal. J'estime, pour ma part, ce travail à un 30% au minimum.*

*Je n'ai pas encore eu la chance de rencontrer M. Paschoud. J'espère que j'en aurai l'occasion, et très loin de moi de mettre en question ses compétences dans ce domaine que je ne connais pas, mais pensez-vous vraiment que le Chef du Service de la Culture, des Sports, de la Jeunesse, de l'Intégration et des Eglises d'une commune de 12'000 habitants ait autant de temps à consacrer à l'intégration ?*

*Parce que nous avons le devoir de nous préoccuper correctement des spécificités de la moitié des habitants de notre Commune, parce que nous avons la chance d'avoir une Commission d'intégration composée de bénévoles prêts à s'engager et parce qu'Ecublens mérite de bénéficier des richesses de sa population multiculturelle, je demande à l'ensemble de la Municipalité de reprendre plus sérieusement cette question.*

*Je vous en remercie par avance. »*

S'agissant d'une réponse de la Municipalité à une interpellation, M. le Président passe au point suivant.

**M. Aitor Ibarrola** s'interroge sur la raison de ne pas ouvrir la discussion sur cette réponse. Il lui semblait que des Conseillers souhaitaient intervenir.

**M. le Président** déclare ne pas y être opposé, bien que, selon lui, ce point n'étant pas censé être mis en discussion.

La Municipalité ne souhaitant pas intervenir et aucun autre intervenant ne se manifestant, la discussion est close.

**POINT 6**      **Postulat de M. Alessandro Stio : Développer l'implication des jeunes dans la politique communale**

**M. le Président** passe la parole à l'auteur de ce postulat.

**M. Alessandro Stio** procède à une présentation intitulée *Développement de l'implication des jeunes dans la politique communale* (annexe I).

Cette présentation ne donnant lieu à aucune question, **M. Alessandro Stio** exprime le souhait que ce postulat soit remis directement à la Municipalité.

**M. Germain Schaffner** souhaite prendre la parole. Le texte de son intervention est repris ci-après en son entier :

*« Le groupe PSIG salue l'initiative du Conseiller Alessandro Stio en déposant le postulat Développer l'implication des jeunes dans la politique communale et estime qu'il faut soutenir tout type d'initiative qui vise à intéresser les jeunes à la chose publique.*

*Instaurer un parlement des jeunes, si c'est de cela qu'il s'agit, permet aux jeunes de se familiariser très tôt avec les questions politiques, de se forger une opinion et de s'exprimer sur des sujets de*

*société ou sur des problèmes concrets qui les touchent, d'élaborer des projets. C'est une mesure formatrice qui permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la Commune, qui les responsabilise, qui favorise aussi le dialogue intergénérationnel et améliore à terme leur participation civique.*

*Pour toutes ces raisons, je vous encourage donc, au nom du PSIG, à soutenir le postulat de M. Alessandro Stio. »*

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

**M. le Président** prie ensuite celles et ceux qui acceptent la prise en considération de ce postulat tel que présenté et son renvoi à la Municipalité de le manifester en levant la main.

C'est à une **large majorité**, avec **5 abstentions**, que le **postulat de M. Alessandro Stio est remis à la Municipalité.**

## **POINT 7**      **Divers**

**M. Michel Farine, Municipal**, rappelle à l'Assemblée qu'en date du 16 septembre 2014, le Conseil a reçu une note concernant l'accès au réseau Wifi applicable tant pour la salle du Motty que pour les autres salles de l'administration communale. Cette note mentionne que dès le 1<sup>er</sup> novembre 2014, tous les accès utilisés jusqu'à ce jour seront supprimés, un seul accès avec un mot de passe unique ayant été défini pour les membres du Conseil. Il encourage donc l'Assemblée à les utiliser dès ce soir afin de pouvoir se connecter aisément lors de la prochaine séance ou dès que nécessaire.

**M. Pierre Zwahlen**, revenant sur le point 5 de l'ordre du jour, souhaite prendre la parole. Le texte de son intervention est reporté ci-dessous en son entier :

*« Il y a dans certaines situations des silences qui pèsent trop lourd. Cela a été le cas au terme de la réponse donnée par notre collègue, Madame Sylvie Pittet Blanchette, sur la question de la Commission d'intégration. L'intégration des communautés étrangères à Ecublens est une question, vous le savez, centrale et il a été dit dans cette salle qu'Ecublens s'est montrée pionnière dans ce travail il y a déjà bien des années. Aujourd'hui, quasi un habitant sur deux est étranger à Ecublens. Cela nous donne aussi le devoir de travailler à cette intégration.*

*J'observe que la Commission d'intégration ne se réunit plus depuis le mois de mai. Ne pas répondre à la colère exprimée par notre collègue pose des questions à chacune et à chacun dans cette salle. Aujourd'hui d'ailleurs, une partie de la communauté étrangère a le droit de vote à l'échelon communal. Cela nous oblige aussi. Il faut bien observer que d'autres villes ont pris des initiatives et nous ont un peu dépassé ces dernières années. Plusieurs d'entre elles ont élaboré des programmes d'intégration communaux à l'exemple de ce qui se fait sur le plan cantonal. A Ecublens, il n'y a rien de ce genre. Au contraire, la représentante de la Municipalité semble découvrir qu'il y a des projets possibles dans ce domaine qui existent – Madame Sylvie Pittet Blanchette l'a rappelé – depuis plusieurs années et pour lesquels la Municipalité est saisie régulièrement par le Bureau cantonal de l'intégration.*

*Chers Collègues, je crois que le problème va d'ailleurs au-delà de la seule question de l'intégration. Il faut reconnaître que dans notre Commune, des questions de mécontentement semblent se répéter. On a eu un problème de mécontentement à Ecublens Animation. On a eu une série de départs ou de démissions au centre de loisirs [Centre des jeunes], des départs aussi dans le Service concerné. A chaque fois, il semble que des problèmes de comportement se posent et finissent par détériorer suffisamment la collaboration pour que les instances concernées puissent continuer de travailler. On a chargé un seul Service de la culture, des sports, de la jeunesse, maintenant de l'intégration et des églises. Tout cela pour un seul homme. Est-ce que la mécontentement dans ce service lui-même n'est pas bientôt programmée. Je crois que la demande que notre collègue a fait tout à l'heure est essentielle. Le collège municipal doit aujourd'hui reprendre le problème de l'intégration, le porter haut, parce qu'il en va de notre coexistence, de notre partage entre les habitantes et habitants, les*

*citoyennes et citoyens qui ensemble partagent cette ville. Je soutiens donc l'appel lancé et j'appelle aussi la Municipalité à y répondre. Si elle ne veut pas le faire ce soir, qu'elle le fasse sans tarder. »*

**M. Pierre Kaelin, Syndic**, déclarant en préambule que « *le silence est d'or, la parole est d'argent* », tient à rassurer le Conseil. La Municipalité n'est pas sourde, loin de là. Une étude est actuellement en cours. Le silence de ce soir est peut-être dû au souci de ne pas dévoiler ce qui est en cours d'étude.

Il estime que M. Zwahlen noircit quelque peu son discours. Pour sa part, il est d'avis qu'au niveau de l'intégration, la population étrangère domiciliée à Ecublens est extrêmement bien intégrée. Preuve en est que dans cette salle siègent des personnes qui sont de nationalité étrangère. Il adhère toutefois au fait qu'il ne faille pas relâcher les efforts à consentir, la Municipalité en est consciente. Mais il n'y a pas de *problème grave*.

Il y a toujours la possibilité d'un problème pouvant surgir, comme évoqué, entre personnes. Mais la Municipalité est tout-à-fait consciente de ce qui se passe et fait le nécessaire en étudiant diverses possibilités. L'Assemblée recevra des réponses prochainement.

**M. Alain Blanchoud** a quelques questions. Auparavant, il espère que dans le nouveau Règlement du Conseil qui sera voté sous peu, un article stipulera que des séances dédiées aux questions à la Municipalité seront tenues régulièrement, ce qui allégerait les Divers.

Il souhaite connaître les informations que la Municipalité aurait reçues et si elle va s'opposer à la pose des perches-gabarits qui ont été installées récemment à proximité de Conforama pour le projet de construction de l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants). Selon lui, un recours a été déposé, mais rejeté. Il souhaite savoir si une démarche va être entreprise ou si ce projet va se concrétiser sans problème cette année encore.

**M. Didier Lannaz, Municipal**, relève qu'il s'agit ici d'un plan d'affectation cantonal (PAC 333) qui a été mis à l'enquête et accepté. Il y a effectivement eu des opposants à ce projet, les oppositions ayant été levées par le canton, puis des recours, qui ont été rejetés. Reste encore la possibilité de s'opposer à la construction, mais le plan d'affectation ayant abouti, il y a de fortes chances qu'un établissement soit érigé sur la zone industrielle En Reculan.

**M. Alain Blanchoud** souhaiterait connaître les suites concernant le remplacement de l'abribus de la route de Villard, plus de huit mois s'étant écoulés depuis l'événement ayant causé son enlèvement.

**M. Christian Maeder, Municipal**, précise que ce dossier est en procédure juridique avec l'assureur des MBC. La problématique est simple : ce dernier met en doute le fait que le bus ait pu, en heurtant l'abribus avec son rétroviseur, l'endommager de la sorte. Le choc a été tel que cet abribus est effectivement sorti de son support béton. Un constat a été établi et dûment signé par le conducteur impliqué dans cet accident qui a reconnu les faits de même que les dégâts. Vu son état, le Service des travaux a été contraint de le démonter afin d'éviter qu'il ne s'affaisse sur des usagers des transports publics ou des piétons. Un avocat mandaté par la Municipalité a d'ores et déjà contacté l'assureur en protection juridique des MBC. A noter que la Municipalité s'est en parallèle positionnée face aux MBC – d'une manière plus politique – en adressant un courrier à leur Comité de direction, mettant en évidence que la Municipalité souhaitait que cette affaire trouve une issue rapide, considérant que ce sont finalement les usagers des MBC qui sont lésés. La remise en état de cet abribus s'élève à plus de CHF 35'000.00. En l'état, nous restons dans l'attente d'une prise de position et d'une indemnisation totale, voire, partielle de l'assureur des MBC.

**M. Alain Blanchoud** se réfère au préavis 17/2011 (pt 8 – Conclusions, page 8) précisant que chaque préavis important aurait une comparaison avec le point d'impôt. Il lui semble que cela avait été mis en place par la Municipalité. Mais il constate que ce n'est pas le cas pour les préavis traités depuis lors au sein du Conseil, ce qui l'étonne. Il aurait été par exemple intéressant de savoir à combien de points les quelque 3.125 mio du préavis traité ce soir même correspondent. A son souvenir, le dernier arrêté d'imposition voté par le Conseil s'appliquait pour une période de

deux ans. Aussi, dans les prochains mois, un nouveau préavis concernant le taux d'imposition devrait être discuté. La hausse d'impôts découlant des divers préavis soumis au Conseil durant cette période, y être incluse. Il demande par conséquent à la Municipalité qu'elle intègre cette information à tout nouveau préavis.

**M. Pierre Kaelin, Syndic**, précise que le taux d'imposition a été fixé jusqu'en 2017. En théorie, c'est donc lors de la prochaine législature que ce taux devrait être revu, bien que, si nécessaire, il peut être revu à tout moment. Une étude sur la problématique liée au taux d'imposition par rapport aux futurs investissements est en préparation. Elle sera présentée prochainement à la Commission des finances. Des réponses seront ainsi fournies par ce biais. Cette présentation pourrait également être faite en Conseil. Il conclut en prenant note de la remarque de M. Blanchoud quant à l'incidence des préavis sur le taux d'imposition.

**M. Michele Mossi**, conformément à son annonce lors du dernier Conseil, dépose une motion intitulée : *Salle triple / multifonctionnelle à Ecublens : des parole aux actes* – qui fera probablement l'objet d'une modification de l'ordre du jour du Conseil du 20 novembre 2014 d'ores et déjà connu – non pas pour la concrétiser, mais en tous les cas pour effectuer l'étude et éventuellement la planification de sa construction.

**M. Michele Mossi** poursuit sur un autre sujet. Le samedi 4 octobre écoulé a eu lieu la première séance du Groupe de concertation du SDOL (Schéma directeur de l'Ouest lausannois) réunissant les membres de la Commission d'urbanisme d'Ecublens. Cette réunion, très riche et constructive, a été appréciée par tous les commissaires. Il se déclare en outre convaincu de son utilité, puisque, de manière participative, les délégués de notre Commune pourront donner leurs avis et, cas échéant, formuler des propositions par le biais de leurs groupes politiques, bien qu'ils aient été tous unanimes quant à leur appréciation.

Par contre, il s'interroge quant à l'attitude quelque peu étonnante – pouvant peut-être même paraître peu convenante – lors de cette séance de M. Didier Lannaz, notre Municipal, qui, après une dizaine de minutes, a quitté la salle. Il espère qu'il s'agit d'un incident ponctuel. Il demande à la Municipalité que la commune d'Ecublens soit toujours pleinement représentée dans les organes politiques du SDOL.

**M. Didier Lannaz, Municipal**, mentionne en premier lieu que les techniciens et municipaux étaient conviés de manière facultative. Il n'y avait pas obligation d'y participer. Pour sa part, il a souhaité assister à cette séance. Toutefois, à son arrivée, désireux de rejoindre les participants de notre Commune, il a été de manière fort peu cavalière stoppé dans son élan. Il précise que la préparation du programme de cette rencontre prévoyait un déroulement différent. De là, il s'est posé la question quant à l'utilité de sa présence et a finalement préféré quitter cette réunion. Il est évident qu'il ne serait pas permis de le faire si sa présence avait été obligatoire.

Pour conclure, il relève – comme cela a été constaté lors d'une récente réunion du Groupe décisionnel du SDOL – qu'une trop grande marge d'action a été laissée aux animateurs mandatés pour l'organisation de cette séance inaugurale, qui ont pris certaines décisions sans savoir même distinguer les participants (organisateurs, municipaux ou représentants des communes).

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

## **POINT 8      Communications municipales**

**M. le Président** ouvre la discussion sur les Communications municipales point par point.

### ***Au point 1 – Refonte du site internet [www.ecublens.ch](http://www.ecublens.ch) :***

**M. Michele Mossi** souhaite savoir si une collaboration intercommunale a été envisagée pour mutualiser certains coûts en vue de la refonte du site internet. Pour exemple, il cite la ville de

Gland qui bénéficie d'un site bien plus ambitieux que celui réalisé par Ecublens (pour un coût supérieur au double) et qui a plus de 600 pages. Une collaboration visant au partage des coûts de réalisation a été établie avec Prilly – ces deux villes ayant plus ou moins la même taille que la nôtre. Prilly va utiliser la même structure que celle utilisée par Gland, lui permettant ainsi d'avoir rapidement un site très dynamique pour un coût modéré. La voie d'une collaboration intercommunale a-t-elle été explorée par notre Municipalité ?

**M. Michel Farine, Municipal**, déclare qu'une collaboration aurait effectivement pu être envisagée. Toutefois, Ecublens n'a aucune ressource humaine en informatique (ce qui est par ailleurs une décision du Conseil). Prilly a quatre collaborateurs travaillant dans ce domaine et Gland, un, voire deux. Ces personnes sont ainsi à même de suivre un tel projet et faire face à toutes les demandes internes, présentes et futures, pouvant surgir. Notre commune n'a aucun collaborateur à l'interne pouvant s'occuper du développement et de la maintenance de notre site, comprenant des aspects quelque peu compliqués : il faut entre autres connaître certaines règles en vigueur, notamment la Loi sur les communes.

De plus, considérant que nous avons nos propres spécificités, une collaboration aurait été difficile. Nous avons déjà un site et reprenons quasiment la totalité des pages utilisées actuellement. La Municipalité s'est axée tout particulièrement sur une refonte et une modernisation de notre site. Toute l'ossature du site actuel (guichet virtuel, réservation des billets, etc.) sera conservée. Il n'y avait donc pas de réelle raison de s'intéresser à d'autres systèmes.

A noter encore que la Municipalité n'a pas voulu procéder à la réactualisation annuelle de notre site, préférant attendre quelques années pour une refonte plus importante. Il relève le niveau des prestations fournies par la société mandatée qui est très satisfaisant et souligne la qualité des modules de développement et de la maquette qui ont présentés à la Municipalité.

### ***Au point 3 – Nouveau Collège Croset-Parc – Préparation et lancement d'un concours d'architecture :***

**M. Alain Blanchoud**, comprenant bien que la Municipalité ait mandaté le bureau Vallat Partenaires SA, souhaiterait obtenir quelques précisions quant au concours d'architecture. Pourquoi devrait-on lancer un concours et quel en serait le coût ? Si une douzaine de bureaux d'architectes y participent, devons-nous assumer le paiement de toutes les heures consacrées à chaque projet ou seul le premier prix sera-t-il rétribué ? Expérience faite du Centre Socioculturel, le Conseil a pu constater que les coûts d'un concours sont élevés. La construction d'une école ne peut-elle être réalisée sans passer par cette démarche ? Est-ce une obligation de réaliser un concours ou est-ce une volonté politique ?

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, précise qu'il s'agit d'un mandat visant à s'appuyer sur une personne expérimentée dans les marchés publics. Un préavis sera soumis au Conseil en mars 2015, préavis présentant entre autres les aspects relatifs au lancement de ce concours, en l'expliquant clairement. Dans l'enveloppe présentée, un montant est prévu pour les trois premiers prix (peut-être une indemnisation devra-t-elle être consentie pour les autres bureaux participant à ce concours), toujours dans le respect des marchés publics.

Par rapport au collège du Croset, une intégration réussie de ce nouveau collège dans l'espace qui lui est dédié d'une surface de 3'720 m<sup>2</sup> acquise par la Commune (référence faite au Préavis 2014/11), ce qui est relativement peu, doit faire l'objet d'une analyse circonstanciée. Une étude nous permettant de constater que l'on peut techniquement réaliser une construction a déjà été effectuée. Toutefois, afin d'avoir une excellente vision pour une construction qui avoisinera les 25 à 26 millions, il est dans notre intérêt de s'assurer de la participation de plusieurs bureaux d'architecture qui tiennent compte de tous les éléments qui devront être observés (fluidité du trafic dans une zone très sensible, prévoir des places de parc ou non, etc.) tout comme des divers aspects architecturaux, dans le respect des normes énergétiques qui seront imposées dans ce concours, normes qui vont être très importantes.

Elle rappelle qu'un concours avait été effectué pour la réalisation du Centre socioculturel et a débouché sur un projet très différent de ce qui avait été envisagé suite à une étude préalable.

**M. le Président** poursuit l'énoncé des Divers ; la parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, souhaite rappeler l'inauguration des locaux communaux de l'Oiseau de l'Ouest du lundi 17 novembre prochain : 18h15 : Local des rencontres, puis, à 18h45, Garderie des Petits Loups (la garderie fermant à 18h30, obligation de prévoir sa visite selon cet horaire ; cf. invitation de la Municipalité du 30 octobre 2014 reçue par e-mail).

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes pour leur participation. Il est 21h50.

Ecublens, le 5 novembre 2014

Le Président  
  
Jean-Claude Merminod

La Secrétaire  
  
Chantal Jurod Napoletano



The seal of the Communal Council of Ecublens is circular. It features a central shield with a crown on top and the motto 'LIBERTÉ ET PATRIE' on a ribbon below. The shield is flanked by two figures. The outer ring of the seal contains the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'ECUBLENS' at the bottom, separated by two small stars.

Annexes :

- I Présentation de M. Alessandro Stio : *Développement de l'implication des jeunes dans la politique communale*
- II Motion de M. Michele Mossi : *Salle triple / multifonctionnelle à Ecublens : des paroles aux actes*